

Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés (Articles LP. 120 et suivants du code des impôts)

Déclaration annuelle du périmètre pour l'exercice en cours (.... / / au / /)

Nature du groupe fiscal : vertical
 horizontal

N° TAHITI du déclarant :

Exercice initial d'option :

Listes des sociétés participant ou cessant de participer au groupe pour l'exercice en cours et/ou ayant cessé de participer au groupe fiscal en n-1

	N° TAHITI	RAISON SOCIALE	ADRESSE SIEGE SOCIAL (2)	ADRESSE ETABLISSEMENT PRINCIPAL (2)	NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL (2)
1 (1)					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

(1) Ligne réservée à la société mère (groupe vertical) ou à l'entité mère non résidente (groupe horizontal).

(2) Pour les sociétés non-inscrites à l'ISPF

N° TAHITI du déclarant :
 Exercice initial d'option :

Informations relatives à la constitution et à l'actualisation du périmètre du groupe

	MEMBRE DU GROUPE						SOCIETE INTERMEDIAIRE					SOCIETE INTERMEDIAIRE ETRANGERE					ENTITE MERE NON RESIDENTE			DENONCIATION					
	Oui / Non	Date d'accord (A)	Date d'accord des sociétés interm. étrangères (B)	Date d'accord de l'entité mère non résidente (C)	Date d'entrée dans le groupe	Date de sortie du groupe (2)	Nature de la sortie du groupe (3)	Oui / Non	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés	Date d'accord (D)	Date début du lien avec le groupe	Date fin du lien avec le groupe	Nature de la rupture du lien avec le groupe (3)	Oui / Non	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés	Date d'accord pour formation du groupe (E)	Date début du lien avec le groupe	Date fin du lien avec le groupe	Nature de la rupture du lien avec le groupe (3)	Oui / Non	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés	Date d'accord pour la formation du groupe (E)	Autres indications (4)	Date	Accord(s) dénoncé(s) (5)
1 (1)																									
2																									
3																									
4																									
5																									
6																									
7																									
8																									
9																									
10																									

(1) Ligne réservée à la société mère (groupe vertical) ou à l'entité mère non résidente (groupe horizontal).

(2) Date à laquelle la société ne satisfait plus aux conditions d'accès au régime en cas de sortie automatique / Date d'effet de la décision de la société mère en cas de sortie volontaire.

(3) - Automatique : elle résulte de l'absence de respect d'une des conditions d'accès au régime (réduction du taux de détention du capital par la mère à moins de 95 %, modification de la date de clôture des exercices, changement de régime fiscal, etc.) sur l'exercice liquidé ou l'exercice en cours ;
 - Volontaire : elle résulte de la décision de la société mère de sortir une société du groupe ou de rompre le lien qui unit cette dernière avec le groupe. Elle ne peut intervenir qu'au titre de l'exercice en cours.

(4) Préciser la nature du lien avec la société mère, s'agissant des groupes formés en application du 4 et du 5 de l'article LP. 120 du CDI (groupes d'assurances ou groupes bancaires mutualistes).

(5) Préciser le ou les accords dénoncés par la lettre correspondante (A, B, C, D).

Etat des participations à la date d'ouverture de l'exercice en cours (.... / / au / /)

Taux de participation minimum légal : 95 %

N° TAHITI du déclarant :

Exercice initial d'option :

SOCIETE DETENUE \ SOCIETE DETENTRICE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Nombre de parts INDIRECTES détenues par 1	Nombre TOTAL de parts détenues par 1	TAUX DE DETENTION PAR 1
		Nombre et pourcentage de parts détenues DIRECTEMENT												
Nombre total de parts														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														

La DICP traite vos données personnelles afin d'émettre le rôle et envoyer votre avis d'imposition et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à rgpd.dicp@administration.gov.pf.

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à dpo@administration.gov.pf.

